REPUBLIQUE FRANCAISE

---

# COMMUNE DE CASSON

---

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
## Le lundi 10 novembre 2025 à 18 heures

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CASSON, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures, en session ordinaire à la salle municipale, sous la présidence de Monsieur Philippe EUZENAT, Maire de CASSON.

Date de convocation du conseil municipal : **6 novembre 2025**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **18**

Présents : **16**

Pouvoirs : **0**

Votants : **16**

Etaient présents :

Philippe EUZENAT – Romain ETIENNE – Maryvonne GILLOT – Didier BENIGUEL – Jacques BONRAISIN – Céline COTTIN – Isabelle JOSSE – Armel VION – Cécilia MARTIN – Henry-Benoit PARUIT - Eric TELLIEZ – Françoise BRASSIER - Jean-Pierre BUREAU - Jérôme GINESTET - Sandra BAFOURD - Armelle BOSSIS

Etaient absents :

Murielle LERMITE – Segolen BRIAND

Secrétaire de séance : Sandra BAFOURD

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et procède à l'appel des présents.
Il constate que le quorum est atteint.
Il rappelle l'ordre du jour :

| | |
|---|---|
| 2025-072 | DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE |
| 2025-073 | APPROBATION PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE |
| 2025-074 | DÉNOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE |
| 2025-075 | MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'USAGE DE LA SALLE POLYVALENTE |

**Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'inscrire les délibérations :**

**N°2025-076 – FINANCES – BUDGET VILLE 2025 – CULTURE ET SPORT – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**N°2025-077 – AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX – CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de la délibération à l'ordre du jour de cette séance.
Monsieur le Maire remercie les membres présents.

## DELIBERATION N° 2025-072

**OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A ce titre, il est proposé de désigner **Madame Sandra BAFOURD** pour exercer ses fonctions.

Ceci exposé,

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Sandra BAFOURD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2025-073

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 21 octobre 2025**

En application de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Le procès-verbal de séance doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.
Le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2025.

## DELIBERATION N° 2025-074

**OBJET : DÉNOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes
VU le code général des collectivités territoriales

En vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »
Considérant la nature et l'usage des bâtiments,
Considérant la future inauguration de la salle polyvalente de Casson,

Monsieur le maire rappelle que, la dénomination doit être conforme à l'intérêt public local. A ce titre, l'attribution d'un nom à un espace public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la Ville ou du quartier. La dénomination d'un espace public doit également respecter le principe de neutralité du service public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 13 voix pour et 3 abstentions (Maryvonne Gillot, Cécilia Martin, Françoise Brassier) :

- **NOMME** la salle polyvalente, située route des quatre vents : « Le Belvédère »

## DELIBERATION N° 2025-075

**OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT D'USAGE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à l'approche de l'ouverture de la salle polyvalente, pour permettre la signature des contrats de réservation, il convient de modifier le règlement d'usage, tel que présenté dans la délibération 2025-047, notamment les conditions d'utilisation de la cuisine (article 10).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement d'usage tel qu'il est présenté en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et ses adjoints à mettre en œuvre son adoption.

## DELIBERATION N° 2025-076

**OBJET : FINANCES – BUDGET VILLE 2025 – CULTURE ET SPORT – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le maire lit le bordereau de délibération.

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,
Sur proposition de la commission culture et vie associative

La commission vie associative a travaillé à l'attribution des subventions aux associations et sur le versement exceptionnel d'une subvention de 1 000€ destinée au comité des fêtes pour l'organisation du Fest-Noz dans le cadre de l'inauguration de la salle polyvalente.

Monsieur le maire sollicite les conseillers pour d'éventuelles remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder cette subvention exceptionnelle de 1 000€ au Comité des Fêtes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et ses adjoints à signer tout document en lien avec cette décision.

## DELIBERATION N° 2025-077

**OBJET : AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX – CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales
Vu le Code des marchés publics,
Vu les délibérations 732023 et 042024, portant attribution du marché de travaux relatif à la construction de la salle polyvalente,
Vu la proposition d'avenants présentée par la maîtrise d'œuvre pour les lots 16 et 22
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les avenants ci-dessous :

- Pour le lot 16, attribué à l'entreprise EP2C, (Chauffage-Ventilation Plomberie) les prestations modifiées ou complémentaires sont les suivantes, pour un montant de 2 000.80€ HT :

Modification lavabos PMR sanitaire remplacé par un lave-main 71,23 € HT
Modification vasques sur plan de travail sanitaire. Publics (coloris blanc) 123,82 € HT
Mitigeur évier bar 30,52 € HT
Grilles extérieures (non prévues ni au lot CVC ni au lot serrurerie) 1 089,24 € HT
Modification bouches cf et pièges à son 331,73 € HT
Alimentations complémentaires pour le poste 6E 354,26 € HT

Le marché du lot 16 est ainsi modifié :

| | HT | TVA 20% | TTC |
|---|---|---|---|
| Montant du marché initial | 160 000,00 € | 32 000,00 € | 192 000,00 € |
| Montant de l'avenant 1 | 2 000,80 € | 400,16 € | 2 400,96 € |
| Montant du marché | 162 000,80 € | 32 400,16 € | 194 400,96 € |
| Evolution du marché | 1,25% | | |

- Pour le lot n° 22, Voirie et Réseaux divers, attribué à l'entreprise LANDAIS, la zone d'entrée du parking a dû être modifiée. Les prestations complémentaires sont les suivantes, pour un montant de 13976.32€ HT

Ajout du transformateur et aménagement de la rue des 4 vents.

Le marché du lot 22 est ainsi modifié :

| | HT | TVA 20% | TTC |
|---|---|---|---|
| Montant du marché initial | 288 283,84 € | 57 656,77 € | 345 940,61 € |
| Montant de l'avenant 1 | 13 976,32 € | 2 795,26 € | 16 771,58 € |
| Montant du marché | 302 260,16 € | 60 452,03 € | 362 712,19 € |
| Evolution du marché | 4,85% | | |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avenants n°1 des lots 16 et 22 du marché de construction de la salle polyvalente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 des lots 16 et 22 du marché de construction de la salle polyvalente,
- **IMPUTE** ces crédits au budget 2025, section d'investissement, opération 221.

## PARTIE II :
## DECISIONS DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS

| DECISION DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS 2024 | | DATES |
|---|---|---|
| 21 | un marché pour une convention pour le raccordement au réseau public des bornes de recharges à la salle polyvalente de la commune avec l'entreprise **ENEDIS de Nantes (44)**, conclu pour un montant de **4 608,60€ HT, soit de 5 530,32€ TTC.** | 02/09/2025 |
| 22 | pour les travaux de pavage pour la salle polyvalente de la commune avec l'entreprise **LANDAIS de Héric (44)**, conclu pour un montant de **54 919,15€ HT, soit de 65 902,98€ TTC.** | 05/11/2025 |
| 23 | pour l'entretien électrique des différents bâtiments communaux avec l'entreprise **IDEX Energies Bouguenais (44)**, conclu pour un montant de **3 410.95€ HT, soit de 4 093.15€ TTC.** | 05/11/2025 |
| 24 | pour l'entretien sur les installations électriques des différents bâtiments communaux pour l'année 2025 avec l'entreprise **IDEX Energies Bouguenais (44)**, conclu pour un montant de **4 057.92€ HT, soit de 4 869.49€ TTC.** | 05/11/2025 |
| 25 | pour l'acquisition d'un organigramme pour le système de fermeture de la salle polyvalente avec l'entreprise **Lebert Champion (44),** conclu pour un montant de **15 470.70€ HT, soit de 18 564.84 TTC.** | 05/11/2025 |

| | | |
|---|---|---|
| 26 | pour l'acquisition de matériel informatique pour la salle polyvalente avec l'entreprise **OCI de Saint-Herblain (44)** conclu pour un montant de **2 830.00**€ **HT, soit de 3 396.00€ TTC.** | 05/11/2025 |

## PARTIE III :
## INFORMATIONS DIVERSES

Agenda :

- Salle polyvalente : l'inauguration est prévue pour le samedi 29 novembre 2025
- Repas des aînés de la commune : prévu le samedi 6 décembre 2025 à la salle polyvalente
- Vœux du maire : prévu pour le vendredi 9 janvier 2026

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h16.***